

Lille, le 14 avril 2021

La rectrice de région académique
rectrice d'académie
Chancelière des universités

à

SAGERE

Affaire suivie par :
Nadège FINET
Tél : 03 21 23 86 81
Mél : dsden62.sagere@ac-lille.fr

20, boulevard de la Liberté
62000 ARRAS

Mesdames et messieurs les pilotes
et co-pilotes de PIAL
Mesdames et Messieurs les coordonnateurs

Mesdames et messieurs les accompagnants des élèves
en situation de handicap

**Objet : Mobilité inter PIAL des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap - année scolaire
2021-2022**

Annexes : formulaire de demande de mobilité 2021 et cartographie des PIAL

J'appelle votre attention sur l'organisation des opérations de changement de PIAL à destination des accompagnants des élèves en situation de handicap, par voie de mobilité, pour la rentrée 2021.

Les personnels qui le souhaitent, peuvent formuler des vœux de mobilité en complétant le formulaire de demande joint en annexe, sur lequel ils feront apposé le visa de leur PIAL d'affectation.

Celui-ci le transmettra au SAGERE par mail à l'adresse suivante : dsden62.sagere@ac-lille.fr.

Un accusé de réception de la demande sera adressé par le SAGERE aux demandeurs, via leur messagerie professionnelle académique.

Il est indispensable de respecter le calendrier. **Toute demande parvenue hors-délai ne pourra être traitée.**

Calendrier des opérations :

21 mai 2021	date limite de retour du formulaire de demande de mobilité au SAGERE
courant juillet 2021	envoi des résultats aux intéressés

La fiche de vœux permet d'indiquer les PIAL, publics comme privés, sur lesquels une mobilité est demandée. La cartographie des PIAL, disponible également en annexe, reprend l'intégralité des établissements qui composent chaque PIAL et au sein desquels l'AESH pourrait être amené à exercer.

Cette cartographie est à consulter attentivement, certains PIAL pouvant être géographiquement très étendus.

Il est également possible de faire des vœux géographiques plus larges pour les zones où les PIAL sont très concentrés, comme par exemple sur la métropole Lilloise.

Cette fiche comprend également un cadre dédié au motif de la demande (point n° 4). La synthèse du motif mettra clairement en évidence la raison principale de la demande (rapprochement de domicile, convenances personnelles...) qui pourra ensuite être étayée et accompagnée des justificatifs estimés utiles.

Si les capacités d'accueil, du ou des PIAL demandés, sont inférieures au nombre de demandes de mobilité, cette rubrique permettra d'établir un ordre de priorité dans les dossiers.

A l'issue des opérations, la réponse sera envoyée aux intéressés également via la messagerie professionnelle, ainsi qu'aux PIAL concernés.

Il est à noter que si votre demande de mobilité ne peut pas être satisfaite, votre affectation restera inchangée.

Toute affectation conforme aux vœux qui ont été émis ne pourra être refusée.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' and 'C' connected by a horizontal line, with a small dot above the 'C'.

Valérie CABUIL